



star*

biky



Le service de
location de Vélo à Assistance Électrique
de Roannais Agglomération.

en partenariat avec le 

Biky, c'est quoi ? Pour qui ?

200

Vélos à Assistance Électrique



2

Remorque pour enfants en bas âge



1

Triporteur à Assistance Électrique



Le service de location de Vélo à Assistance Électrique longue durée, proposé aux **habitants de Roannais Agglomération de plus de 18 ans.**

Biky, quels tarifs ?

Type de contrat	Tarifs	Caution
Location Vélo Assistance Électrique	Location 1 mois	40.00€
	Location 3 mois	110.00€
	Location 6 mois	200.00€
	Location 12 mois	360.00€
		800.00€
Location Remorque Enfant	Location 1 mois	10.00€
	Location 3 mois	23.00€
		150.00€
Location Vélo Cargo à Assistance Électrique	Location 1 mois	50.00€
	Location 3 mois	117.00€
		1500.00€
Pénalités retard de restitution	15,00€ par jours de retard pour le retour de location	Caution encaissée au 16 ^{ème} jour de retard
Spécial salarié(e)s	Prise en charge à hauteur de 50% de l'abonnement par votre employeur. Sous réserve d'utiliser le V.A.E pour les trajets domicile-lieu de travail	

Biky, comment ça fonctionne ?

ETAPE 1 :

Je me rends à la boutique Point City 50 rue Jean Jaures à Roanne pour souscrire mon contrat de location avec :

- ▶ ma pièce d'identité,
- ▶ un justificatif de domicile,
- ▶ un chèque de caution,
- ▶ une attestation de responsabilité civile



ETAPE 2 :

Je signe mon contrat de location tout en acceptant le règlement d'utilisation du service



ETAPE 3 :

Je prends Rdv avec le Vélo Club Roannais pour retirer mon vélo au 59 Rue J.Augé à Roanne



ETAPE 4

J'utilise mon vélo en respectant les consignes de sécurité adéquates et le code de la route



ETAPE 5 :

A la fin de la durée du contrat, je prends à nouveau Rdv avec le Vélo Club Roannais pour restituer mon vélo et procéder à l'état des lieux de celui-ci.



Bon à savoir

Le locataire s'engage à respecter les conditions générales de location qui lui auront été transmises lors de la signature du contrat.

Il est personnellement responsable de son matériel durant toute la période de location ainsi que des dommages corporels ou matériels qu'il peut occasionner. De plus il doit :

- ▶ Être apte à pouvoir se servir du matériel loué qu'il s'engage à utiliser pour lui-même.
- ▶ Prendre soin du matériel et avertir le service de maintenance en cas de problème technique et ne pas exposer le vélo aux risques de vols. Un antivol est mis à sa disposition lors de la location.
- ▶ Respecter le code de la route et rouler sur les voies carrossables uniquement. Pour sa sécurité, il est recommandé d'utiliser un casque.
- ▶ Anticiper ses déplacements : l'autonomie d'un Vélo à Assistance Électrique est de 70 km et de 40 à 60 km pour le triporteur.
- ▶ Privilégier les espaces de stationnements réservés à cet effet
- ▶ Ne pas oublier de restituer le cycle en bon état de marche au plus tard à la date et heure d'échéance du contrat.



PointCity

50 rue Jean Jaurès
42300 Roanne

Du lundi au vendredi de 9h15
à 12h15 et de 13h30 à 18h30

Le samedi de 9h15 à 12h15 et
de 14h à 17h

Contactez-nous

▶ www.bus-star.com

▶ 04 77 727 727

Du lundi au samedi de 7h à 19h



BusStarRoanne